

PLAGE DE MERPUIS
Exposants : gratuit pour les habitants de la commune

Buffet-buvette-musique

Vide-grenier

RENSEIGNEMENTS au 06 22 42 86 81

Règlement du
Vide Grenier
disponible en mairie

Juillet

**LA
GALETTE
DES
CHASSEURS**

*La
société de
chasse
vendra
pizzas, galettes au sucre
et tartes à la praline*

**SAMEDI 4 JUILLET,
LOCAL DE CHASSE**

**LA FÊTE
DU LAC
DU COMITÉ
DES FÊTES**

*Feu
d'artifice
Paella
valencienne
Concert Angelo Ingarao
Et animations*

**SAMEDI 25 JUILLET
PLAGE DE MERPUIS**

site internet : <http://www.serrieres-sur-ain.com>
SERRIÈRES, MERPUIS, MALAVAL, SONTHONNAX LE VIGNOBLE

- Page 1 : Le mot du maire
- Page 2 & page 3 : Nos associations
- Page 4 : La vie à Serrières-sur-Ain
- Page 5 à page 8 :

**Dossier
POURQUOI TUER LES
COMMUNES ?**

- Page 9 : Archives communales de Serrières-sur-Ain
- Page 10 : Intercommunalité et CCAS
- Page 11 : Actualités communales
- Page 12 : Été 2015 ... à vos agendas ... galette des chasseurs, vide grenier du solstice d'été, fête du lac le 25 juillet

**FEU LA COMMUNE
DE SERRIÈRES-SUR-AIN ?**



PONT DE SERRIÈRES-SUR-AIN : FERMETURE POUR 4 MOIS (du 8 juin au 30 septembre)
COMMUNE DE SERRIÈRES-SUR-AIN : FERMETURE DÉFINITIVE APRÈS LA LOI « NOTRE » ?

LE MOT DU MAIRE



Notre pont : retour au 30 septembre ?



Loi «NOTRe» & crêpe noir sur Serrières-sur-Ain : DEUIL DÉFINITIF ?

**LA LOI « NOTRe » (*) N'EST PAS LA NOTRE ...
« SONNONS LE TOCSIN ! »**

C'EST AVEC EFFROI QUE JE ME VOIS CONTRAINT DE COMMENCER CE TRADITIONNEL « MOT DU MAIRE » EN VOUS PRÉVENANT DE LA MENACE MORTELLE QUI PÈSE IMMÉDIATEMENT SUR L'EXISTENCE DE TOUTES LES COMMUNES AVEC LA LOI DITE « LOI NOTRe » (*) QUI EST EN DISCUSSION ACTUELLEMENT AU PARLEMENT (SÉNATEURS ET DÉPUTÉS) ... Comment, en effet, informer la population de Serrières-sur-Ain des projets en cours de réalisation ou en voie d'achèvement de notre commune et de ses projets futurs sans d'abord lui dire que tous ces projets sont, à terme, menacés de mort ? Ce serait se rendre complice, au stade où nous en sommes, que de ne pas informer la population de ce qui se trame dans son dos, un an seulement après les municipales, et sans qu'elle soit consultée !

Cette loi vous est présentée, pages 5 & 6, par notre Maire Adjoint, Jean-Michel Boulmé, qui est aussi membre du Conseil d'Administration de l'Association des Maires Ruraux de l'Ain, à partir des informations fournies par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) qui regroupe une nette majorité des communes de l'Ain.

(*) au pays de la multiplication fabuleuse des acronymes, « LOI NOTRe » signifie « Nouvelle organisation territoriale de la République »

FERMETURE DU PONT

Il était convenu depuis des mois que la signalisation de la déviation à établir serait élargie jusqu'à Montréal-La Cluse et Nurioux. Ceci de façon à dévier le flot de véhicule de Serrières et Merpuis, en évitant ainsi à leurs habitants, un flux de 2 500 véhicules par jour (soit pratiquement un toutes les 30 secondes ... sur 24 h en moyenne !) et c'est avec stupeur qu'à quelques jours de l'échéance la municipalité a appris (suite à un appel de notre part !) que, pour préserver l'intérêt d'un commerçant d'une commune voisine, la déviation se limiterait à un simple panneau de bifurcation vers Poncin situé à l'intersection de la route du Berthiard, comme vous avez pu le constater. Entre notre sécurité et celle de vos enfants d'une part, et l'intérêt financier d'un commerçant d'autre part, certains avaient délibérément choisi contre vous. J'ai donc d'abord alerté la conseillère départementale Marie-Christine Chapel, puis la direction des routes du conseil départemental, le cabinet de Damien Abad, président du conseil départemental ainsi que la sous-préfète de Nantua ...notre demande a été prise en considération et promesse a été faite de réétudier la question ... restez cependant très vigilants pour votre sécurité !

Christian Bardet (complément en page 11)

LA VIE ASSOCIATIVE À SERRIÈRES-SUR-AIN

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE AUTORISÉE DE SERRIÈRES-SUR-AIN PAR GÉRARD PUPUNAT, PRÉSIDENT

En ce début d'année, l'AFP a bien avancé puisque toutes les zones sont louées pour 5 ans et les 25 % des travaux dus par les exploitants sont encaissés. La zone 10 de Sonthonnax Rivière sera en principe louée à Damien Mermetty à la fin de l'année. Notre objectif 2015 est de rembourser la commune dès que les subventions seront versées à notre association. En 2016, nous pourrions envisager de faire ou de parfaire d'autres travaux. D'ores et déjà, les Ecuries du Bugey (Cheval Bugey) ont entrepris le nivellement d'une parcelle communale attenante à la roselière de Merpuis pour installer un barnum (ce dernier était à côté de l'église ces dernières années). Durant la période estivale, les cavaliers pourront ainsi profiter de la plage, des toilettes, d'une douche. La clôture, le débroussaillage de la zone et l'installation de la douche seront à la charge des Ecuries du Bugey. La mairie installera un compteur d'eau. Roger Ma a souhaité se retirer du bureau du syndicat de l'AFP. Merci beaucoup Roger pour ta contribution. Paul Bozonat, qui était suppléant de Roger, le remplacera. Et enfin, dès l'encaissement des locations dues par les exploitants, l'AFP sera en mesure de verser aux propriétaires les locations qui leur reviennent. Le montant sera de 50 % cette année, 75 % en 2016 et enfin 100 % pour les années futures en accord avec les exploitants. Les locations inférieures à 15 € seront cumulées sur plusieurs années pour atteindre ce seuil et alors elles pourront être versées par la trésorerie. Nous rappelons qu'il est toujours possible de faire don de sa location à l'AFP.

LE COMITÉ DES FÊTES DE SERRIÈRES-SUR-AIN

Le 13 mai 2014 l'association "Comité des fêtes de Serrières-sur-Ain" a tenu son assemblée générale statutaire en salle polyvalente. L'Assemblée a élu le conseil d'Administration qui a ensuite désigné les membres du bureau : Président : Boulmé Jean-Michel, Vice-Président : Vuillermoz Roland, Secrétaire : Arbez Marie-Juliette, Secrétaire-adjointe : Nogues Marie-Claire, Trésorier : Bardet Yves. Les autres membres du conseil d'administration sont Bardet Christian, Mauchamp Hélène, Vuillermoz Marie-Claire, et Rolly Sandrine. Par ailleurs, Bataille Jérémy et Faure Rémy ont été désignés commissaires aux comptes. Seront organisés, en 2015, la fête des voisins-ronde des fours, un vide-Grenier, puis fête du lac ... et pour 2016 la belote suivie de la choucroute en février prochain.



SERRIÈRES-SUR-AIN. Roux et Dacy remportent la belote du comité des fêtes

« Le Progrès » du 9 février 2015 comportait une petite erreur : les vainqueurs sont Roux Nadine & Dathy Geneviève (et non « Dacy » !)

LE 22 MAI, C'ÉTAIT NOTRE FÊTE DES VOISINS

LE COMITÉ DES FÊTES ALLUME LE FOUR DE SONTHONNAX LE VIGNOBLE



Avec entrain, les convives de notre traditionnelle fête des voisins ont bénéficié d'une météo fraîche mais ensoleillée et tonifiante pour profiter du four banal allumé pour la circonstance par Paul BOZONAT et Gérard PUPUNAT ... Ambiance festive et bonne humeur, comme le montre le cliché pris par l'ami Jérémy BATAILLE (en médaillon)



LES MAINS VERTES SERRIÉROISES :

DONNONS À NOTRE COMMUNE UN PETIT AIR QUI FLEURE BON L'ÉTÉ !

Un collectif de mains vertes s'est regroupé. Composé de Michèle, Bernadette, Françoise, Isabelle, Marie-Claire, Hélène, et Catherine ... avec Gérard, l'homme fort de la bande, et sous la houlette de Sylvie Loisy, il désherbe, il sème, il plante, il arrose ... Remercions la Mairie pour le financement, Nadine, Laurent et les habitants de la commune pour leur participation au bon soin des plantations, sans oublier ceux qui ont passé le motoculteur : Raphaël Bardet, Christian Bardet et Paul Bozonat !



Ci-dessus l'équipe de bénévoles au travail

PROCHAIN RENDEZ-VOUS ... VIDE GRENIER ET MUSIQUE LE 21 JUIN PROCHAIN !

GRATUIT POUR LES EXPOSANTS DE SERRIÈRES



VANDALISME

Depuis peu nous constatons des actes de vandalisme sur le hameau de Sonthonnax le Vignoble. Deux exemples vous sont donnés dans cette page. Nous faisons appel à votre vigilance et à bien vouloir nous informer de tous les faits, rencontres ou observations inhabituels que vous constateriez. Voici ci-dessous 2 photos très significatives d'une bien mauvaise plaisanterie qui a fait l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie pour dégradation de bien d'intérêt public ...



Pire, courant avril, nous avons eu la désagréable surprise de constater une effraction dans les sous sol du bâtiment du relais-route pour un vol du cuivre. Ceci a bien entendu un peu perturbé le démarrage des travaux, une déclaration a été faite en gendarmerie, un constat a dû être établi et des devis de remise en état plomberie et électricité ont été demandés pour l'assurance

CIMETIÈRE



La numérisation du cimetière est en cours et bien avancée. Merci à Roger MA de nous avoir fait bénéficier de sa mémoire pour y mettre un peu de clarté, merci à Jeanine BOIS qui a aussi aidé Nadine ROUX, et merci à cette dernière qui a beaucoup travaillé dans la préparation du dossier et l'organisation de la numérotation des tombes. Certains administrés nous avaient fait part de ruissellement important en période de pluie sous la porte d'entrée générant du ravinement dans l'allée d'en face. Depuis peu cette affaire est réglée par la mise en place d'une grille de récupération des eaux pluviales située sous le seuil de la porte comme le montre la photo ci-jointe. Et par la même occasion la grille du portail qui s'était affaissée a été repositionnée.

FIBRE OPTIQUE

Deux articles de presse sont parus dans les numéros du journal « Le Progrès » du 13 puis du 15 janvier 2015. Ci-contre la présentation sur le site Internet du Progrès de celui du 13 janvier, à propos des vœux du Maire ...



SERRIÈRES-SUR-AIN. Christian Bardet : « La fibre optique est enfin opérationnelle »

Le 13 janvier a eu lieu la réunion publique d'information sur l'accès au service « Très Haut Débit Li@in » organisée par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de E-communication de l'Ain (SIEA). Le SIEA assure à l'ensemble du territoire une longueur d'avance en terme d'accès au numérique. Près de la moitié des communes du département déjà couvertes permettent à plus de 17 000 particuliers, professionnels et collectivités de profiter du service Très Haut Débit.

La fibre optique est un fil de verre transparent qui conduit un signal lumineux codé. Celle-ci permet de transporter simultanément et à très grande vitesse l'Internet Très Haut débit jusqu'à 200 mégas, la télévision HD et le téléphone. Le taux de couverture de la commune est de 55 %, vous n'êtes donc pas tous éligibles : Trois zones sont couvertes : MALAVAL - SERRIERES SUR AIN le bourg principal jusqu'à l'intersection avec la route du Berthiand et MERPUIS jusqu'au Châtelard. Le SIEA finance les travaux de déploiement de la fibre optique depuis la voirie publique jusqu'à l'intérieur du bâtiment à raccorder. Cette prestation englobe la fourniture du boîtier optique (CPE), propriété du SIEA. Seul l'abonnement mensuel est à la charge de l'abonné. A ce jour une vingtaine d'abonnement a été réalisée.

(suite de la page 1)

DERNIÈRE NOUVELLES DU PONT

Ce lundi 8 juin les entreprises étaient bien présentes pour le démarrage des travaux. Et les barrières d'interdiction de passage étaient mises en place.

Mes contacts téléphoniques sont malheureusement restés sans suite et, comme on pouvait le prévoir, c'est la pagaille et l'incompréhension : Le personnel du chantier et beaucoup d'automobilistes sont scandalisés du manque d'information en amont. De nombreux appels téléphoniques très agressifs sont reçus en mairie auxquels Nadine doit répondre. Argumentation difficile pour expliquer que nous, municipalité de Serrières-sur-Ain, nous n'y sommes pour rien, et que c'est de la Direction des routes du Conseil Général qu'il faut se rapprocher pour plus d'informations. Alors, si vous avez des réclamations, n'hésitez pas ... appeler le service de Mr Pierre BADEY au 04 74 47 49 81 Nous avons bien sûr aussi alerté directement le Préfet par courrier. Le journaliste Roger GROS du journal LE PROGRÈS, a été sollicité par sa direction pour enquêter sur les conséquences de cette fermeture sur la circulation dans la vallée de l'Ain. Si vous rencontrez des problèmes ou si vous en êtes témoin faites nous remonter l'information.

Christian Bardet

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Rappelons que les habitants de Serrières-sur-Ain qui ont un projet d'amélioration de logements loués ou destinés à la location peuvent encore, jusqu'au 31 décembre 2015 dernier délai, bénéficier d'aide administrative, technique et financière sous certaines conditions.

PERMANENCES : 4^{ème} lundi du mois de 10 à 12 h en Mairie de PONCIN

numéro vert gratuit : 0 800 880 531

DÉCHETS

■ Depuis le 1er janvier 2015, la collecte des ordures ménagères a lieu tous les mardis.

■ Les verres, plastiques ou papiers ne doivent pas être mis à la poubelle ... merci de déposer vos déchets valorisables dans les colonnes de tri sélectif.

■ Quant à nos ordures ménagères, elles sont destinées à être compostées, donc le verre cassé ne devra jamais être jeté dans les poubelles mais stocké pour être porté ultérieurement en déchetterie !

■ Pour utiliser la déchetterie intercommunale de Poncin, vous devez demander votre carte de déchetterie en Mairie

■ Ouverture de la déchetterie de Poncin : mardi, jeudi, vendredi de 14 à 18 h et samedi de 9 à 12 h et de 14 à 18 h

SACS POUBELLES

Chaque communauté de communes a ses propres compétences. C'est ainsi que, contrairement à l'ex-Communauté de Communes des monts Berthiand, la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon ne distribue pas de sacs pour les ordures ménagères. Le conseil municipal de Serrières-sur-Ain devra donc délibérer pour savoir si la commune décide ou pas de se substituer à notre ancienne communauté de communes.

FOSSES SEPTIQUES

■ **DIAGNOSTIC DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS**
Depuis les lois sur l'eau, tout propriétaire d'une habitation avec une installation d'assainissement non collectif a l'obligation légale de procéder au diagnostic de cette installation. La CCRAPC vient de mettre en place la compétence «Service public d'assainissement non collectif» (SPANC).

Les installations non contrôlées de Serrières ne sont plus qu'un nombre de 7 (sur une petite centaine) ... LES PROPRIÉTAIRES SERONT INVITÉS LORS D'UNE RÉUNION QUI DEVRAIT AVOIR LIEU EN JUILLET À DESTINATION DES HABITANTS DE PONCIN, CERDON, ET SERRIÈRES-SUR-AIN.

■ VIDANGES

Tout propriétaire d'une habitation avec une installation d'assainissement non collectif a l'obligation légale de la faire vidanger lorsque les boues atteignent en volume la moitié de la contenance de la fosse. Ceci est presque toujours le cas au bout de 4 ans (5 ans pour une résidence secondaire).

La commune a demandé à l'entreprise AGD de Groissiat si elle acceptait de continuer à pratiquer ce qu'elle avait commencé à faire sous l'égide de la CCMB. Réponse positive : voici les tarifs.

VOLUME À VIDANGER	PRESTATION PROGRAMMÉE (PRINTEMPS OU AUTOMNE)	PRESTATION NON PROGRAMMÉE
< 1000 L	119 €	249 €
< 2000 L	138 €	268 €
< 3000 L	150 €	280 €
< 4000 L	168 €	307 €
> 4000 L	22 € par tranche de 1000 L supplémentaire	22 € par tranche de 1000 L supplémentaire

NOUVELLES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

PORTAGE DE REPAS CHAUD POUR LES PLUS DE 70 ANS

(ou pour les personnes souffrant d'un handicap ou les personnes bénéficiaire de l'APA)

Ce service fonctionne du lundi au vendredi ...

Aucun repas n'est livré les jours fériés et les week-ends.



L'élue référente de la commune pour le portage des repas est Marie-Claire VUILLERMOZ, elle est chargée d'expliquer le fonctionnement et transmettre le dossier d'inscription à la communauté de communes. Vous pouvez la contacter pour toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de ce service en téléphonant au secrétariat de mairie : 09.62.62.30.03

DONS AU CCAS

La question ayant été posée par un de nos concitoyens, vous pouvez effectivement recevoir un reçu fiscal si vous décidez de faire un don au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Merci aux généreux donateurs.

Racket et mise à mort des communes et des « petites » Communautés de Communes

Lu localement en août dernier dans « LE JOURNAL DE LA CÔTIÈRE » à propos de la loi du gouvernement actuel légalisant à posteriori les emprunts toxiques, loi qui a empêché le conseil général précédent de poursuivre son action en justice contre des emprunts qui étaient illégaux lors de leur contraction : « l'intérêt des banques passe avant celui des collectivités territoriales ». Là est bien l'origine de ce que les communes et les départements subissent sans cesse depuis des années sous les différents gouvernements. Par exemple, Serrières-sur-Ain est depuis le 1^{er} janvier 2014 membre de la Communauté de Communes (CC) Rives de l'Ain Pays du Cerdon, suite à la destruction de la CCMB et suite à notre refus d'être annexé par la CC d'Oyonnax rebaptisée (pour le fun) CC Haut Bugey. La loi Sarkozy de 2010 fixait la taille minimum d'une CC à 5000 habitants. Si la loi Hollande (dite NOTRe) actuellement en discussion au parlement fixe la taille minimum d'une CC à 20000 habitants, exit la CCRAPC ... Pour le bénéfice de qui ? Je laisse à chacun le soin d'y réfléchir et de tirer les conclusions de cette réflexion

Humeur de Jean-Michel Boulmé, Maire-adjoint de Serrières-sur-Ain, vice-président de la défunte Communauté de Communes des Monts Berthiand, assassinée le 1^{er} janvier 2014 malgré l'opposition de 9 des 10 communes membres !

LA VIE ASSOCIATIVE À SERRIÈRES-SUR-AIN

LA GAULE DE NOIREFONTAINE

La société de pêche de Serrières-sur-Ain, est présidée par Paul BOZONAT.

Michel BICHAT, Florent SEYZERAT et Jérémy BATAILLE sont respectivement vice-président, secrétaire, et trésorier

Arnaud COLIGNON et Yohan BOZONAT (enlacés sur la photo du journal « Le Progrès ») ainsi que Laurent MARTINET sont également membres du bureau.

Pour entretenir la rivière il faut des moyens financiers. C'est pour en trouver que « LA GAULE DE NOIREFONTAINE » a organisé une journée galette qui a connu un succès remarquable pour une première édition. La société de pêche de Serrières-sur-Ain remercie les habitants de la commune et des communes voisines qui l'ont soutenue en venant acheter pizzas, galettes au sucre ou tartes à la praline.

À gauche « Le Progrès » du 31 mai 2015

SERRIÈRES-SUR-AIN. La nouvelle société de pêche a déjà des projets plein la tête



LE SAMEDI 30 MAI 2015 ... SUCCÈS DE LA FÊTE DE LA PÊCHE



SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS, POUR DEVENIR MEMBRE DE L'ASSOCIATION, PRENEZ CONTACT AVEC SON PRÉSIDENT PAUL BOZONAT.

LA DIANE DE SERRIÈRES SUR AIN

La société de chasse « La Diane de Serrières sur Ain » remercie les habitants de la commune et des communes voisines pour leur participation à la journée boudin qui a eu lieu le samedi 7 février et qui a connu un grand succès, comme les années précédentes. La Diane vous donne rendez-vous le 4 juillet pour déguster ses traditionnelles galettes salées et sucrées



Décès

RAYMONDE VERCHÈRE
LE 1^{er} DÉCEMBRE

SAMANTHA LÉGER
LE 21 DÉCEMBRE

Naissance

LATIKA BOUQUET,
NÉE À MALAVAL
LE 30 NOVEMBRE 2014

Départ de la Commune

FABRICE PERCIBALLE
LE 31 MARS

Bienvenue aux nouveaux habitants

AU BÉTET

MARVICK DELBECQUE
MAYARA VONISE
& LEUR ENFANT KASTYEL

À MERPUIS

JOHN STURBE
ÉLODIE THIERRY
& LEURS ENFANTS EVAN ET LOAN

PATRICE AGOBERT
& MARTINE OUDOT

M ET MME NEVERS

À SONTHONNAX LE VIGNOLE

MARK ÉVANS

Cérémonies

Rappelons à tous que chaque 11 novembre et chaque 8 mai à 11 heures a lieu une cérémonie au monument aux morts.

Nous y saluons la mémoire des enfants de SERRIÈRES-SUR-AIN morts à la guerre soit en 1914-1918, soit durant la guerre d'Algérie.

Ci-dessous la cérémonie du 8 mai 2015



AVIS À LA POPULATION

BRUITS

Du 1^{er} mai au 30 septembre 2015, les horaires des travaux de bricolage, de jardinage et activités bruyantes sont les suivants :

Samedis : 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Dimanches et jours fériés : 10 h à 12 h

Jours ouvrables : 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30

FEUX

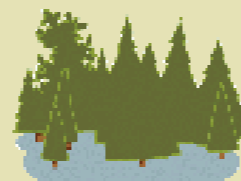
Le brûlage des végétaux à forte teneur en eau comme le produit de la tonte des pelouses est totalement interdit par arrêté préfectoral. De plus, si vous devez brûler des déchets végétaux ou des cartons merci de le faire en semaine du lundi au vendredi midi

CHATS & CHIENS

La divagation des chiens est interdite. Le contrevenant risque une amende et la mise en fourrière de son animal. La déclaration des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie en mairie est obligatoire. À ce sujet une procédure est en cours pour défaut de déclaration : un premier courrier en Recommandé avec Accusé de Réception (RAR) avait été fait au propriétaire avec copie au bureau de réglementations de la préfecture, à la Direction Départementale de la Protection (DDPP) de la Population et à la gendarmerie de Nantua. Faute de réponse du propriétaire, un 2^{ème} courrier (RAR) a été adressé au Procureur, au Chef de Brigade de Nantua avec copie la DDPP. À ce jour la gendarmerie de Nantua attend la décision du procureur pour procéder à l'enlèvement de l'animal concerné pour l'euthanasier

INFORMATIONS COMMUNALES

FORÊT COMMUNALE



L'Office National des Forêts organise la vente de 140 résineux dans les parcelles 3 et 4 situées au dessus de la route du Berthiand en limite avec la commune de Leyssard. La vente de bois se fera par appel d'offres à la salle polyvalente de Montluel le jeudi 18 juin 2015.

Des travaux de maintenance, pour la gestion durable de notre patrimoine forestier seront réalisés sur la parcelle 4.

■ OUVERTURE DE LA MAIRIE

ouvert au public uniquement les après-midi des lundi, mardi & vendredi de 14 à 18 h ou sur rendez-vous

■ CONGÉS ANNUELS

Le secrétariat sera fermé du 8 au 12 juin puis du 3 au 28 aout

Depuis plusieurs semaines, Mme Eugénie BONNAFOUS, est en mairie pour le tri de nos archives. Un travail monumental qui nécessite le traitement visuel de chaque document pour analyse avant classement ou mise au rebut. Dans notre dernier bulletin municipal n°13 nous vous faisons part de la disparition du 1^{er} registre de délibération depuis 1829 (date de détachement de Serrières sur Ain avec ses 3 hameaux de la commune de Leyssard) à 1884. Notre appel a été entendu et nous avons ainsi retrouvé un registre de 1862 à 1884. Le 1^{er} registre est donc toujours manquant. Quelques témoignages confirment qu'il avait déjà disparu lors de notre prise de mandat en 2008. Selon Eugénie BONNAFOUS, la perte d'un tel document est très grave et passible de poursuites et à ce jour celui-ci est considéré comme définitivement perdu. Mme Eugénie BONNAFOUS étant informée se doit de déclarer sa disparition, d'autant plus que le conseil municipal ayant l'obligation de réaliser un inventaire de ses archives en fin de mandat, c'est notre conseil municipal qui aurait à rendre des comptes. Affaire à suivre et nous vous tiendrons informé de la suite donnée à cette affaire dans notre prochain bulletin municipal.

Mme Bonnafous consultant feuille par feuille nos archives pour déterminer ce qui doit légalement être gardé.



Photos du dessous

Une vue des combles de la mairie qui abriteront le local des archives et l'escalier qui a été construit l'an dernier à la place de l'ancien réduit minuscule où ces archives étaient jusqu'à présent classées et empilées vaille que vaille.



VERS LES ARCHIVES DE LA COMMUNE

Eugénie BONNAFOUS est titulaire d'un master 2 en « archivistique » (bac +5) et elle occupe depuis 2010 un poste au service « archives » au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain. Elle décide en fonction de la loi ce qui doit être gardé. Sont à conserver, par exemple, les registres de délibération, autorisations d'urbanisme, registres d'état civil, opérations de vote aux élections politiques, les factures de fonctionnement de moins de 10 ans, toutes les factures d'investissement, les budgets (documents prévisionnels) et les comptes (administratifs ou de gestion : ce sont les documents faisant le bilan à la fin d'un exercice), les offres non retenues aux marchés publics de moins de 5 ans ... Peuvent être détruits, entre autres, les offres non retenues aux marchés publics de plus de 5 ans, les factures de fonctionnement de plus de 10 ans.



AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE SERRIÈRES-SUR-AIN ET SES ÉLUS SE PRONONCENT POUR LA SAUVEGARDE DES LIBERTÉS LOCALES

Réuni le 29 mai, le conseil municipal de SERRIÈRES-SUR-AIN, ayant pris connaissance des arguments de l'Association des Maires Ruraux de France décide d'alerter la population de la commune :

*Le parlement discute en ce mois de juin
d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales (loi NOTRe).*

Le texte soumis à la discussion ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays : les députés sont décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais du moins la liberté communale et les prérogatives de nos communes en tant qu'échelon de base de la démocratie et de la République.

L'OBJECTIF DE LA RÉFORME EST DE PLUS EN PLUS CLAIR : ANÉANTIR LE NIVEAU DE PROXIMITÉ PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS, LA COMMUNE

Cette loi veut concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens.

Cette fuite en avant accélérera la disparition des services publics en villes et surtout en milieu rural.

CONCRÈTEMENT, SI CE TEXTE ÉTAIT VOTÉ :

- Le maire et le conseil municipal n'auraient plus aucune prise sur les décisions locales désormais prises loin des villages. Les ressources seraient asséchées et les choix transférés ailleurs, sans l'accord des élus, représentants du peuple, ni celui des populations ;
- Le développement de la commune serait décidé ailleurs sans prise en compte de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services ;
- Les villages seraient sous la coupe d'un président d'intercommunalité tout-puissant mais éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes ;
- Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes ou de l'environnement ;
- La commune serait mise sous tutelle par un mode d'élection qui démotivera les élus ruraux, souvent bénévoles et déjà de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général au plus près ;

Notre commune s'associera aux milliers de communes rurales réunies au sein de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), en plaçant, comme dans des milliers d'autres communes, un crêpe noir de deuil sur le panneau indiquant l'entrée de SERRIÈRES-SUR-AIN ainsi que l'affiche « LOI NOTRe, MORT ANNONCÉE DES COMMUNES » qui sera éditée par l'Association des maires ruraux de l'Ain

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SERRIÈRES-SUR-AIN APPELLE TOUTE LA POPULATION DE SERRIÈRES-SUR-AIN À SE TENIR PRÊTE À DÉFENDRE LE MOMENT VENU LA LIBERTÉ COMMUNALE.

Pour en savoir plus : www.amrf.fr@maires_ruraux

Dossier POURQUOI TUER LES COMMUNES ?

Brève Histoire de la commune de Serrières-sur-Ain

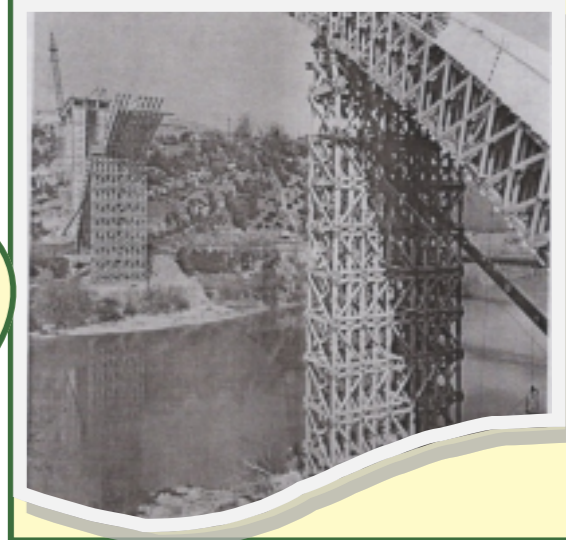
La plupart des 36 000 communes que compte la République Française ont été créées dès août 1789 par l'Assemblée constituante, aux tous débuts de la Révolution Française ... Après la prise de la Bastille, les paysans, qui formaient 80 % de la population se révoltèrent pour obtenir la fin de la féodalité et ce fut la fameuse nuit du 4 août où certains seigneurs affirmèrent qu'ils renonçaient à leurs privilèges et où la féodalité fut abolie en parole. En fait ce ne fut vraiment le cas qu'avec la République, et en 1793-1794, tandis que la convention nationale légiférait, durant un an, ce sont les communes qui ont assuré l'essentiel du pouvoir exécutif.

Quant à elle, Serrières-sur-Ain est une commune qui ne fut formée qu'en 1828, sous Charles X, en pleine restauration. Elle fut créée par détachement des 4 hameaux de Merpuis, Malaval, Serrières et Sonthonnax le Vignoble qui faisaient auparavant partie de la commune de Leyssard.

Avec une population d'environ 450 habitants à sa création, Serrières-sur-Ain n'avait plus que 270 habitants vers 1900, 130 vers 1945 ... pour tomber à 63 habitants seulement en 1975. La population était ensuite lentement remontée, d'abord à 71 habitants au recensement de 1999 pour retrouver en 2014 son niveau approximatif de 1945, avec un nombre de 126. Entre 2014 et 2015, on compte plus de naissance que de décès et plus d'arrivées sur la commune que de départ et le nombre d'habitants va donc continuer de croître. Nul doute que, si la loi NOTRe est retirée et qu'on laisse vivre normalement les communes, Serrières-sur-Ain retrouvera incessamment son niveau de 1936 qui était de 172 Serriérois ... **LAISSEZ LES VIVRE !**

LE PONT DE SERRIÈRES-SUR-AIN

De hauteur 35 mètres et de portée 125 mètres, le viaduc de Serrières fut achevé en 1959. Cet édifice en béton fut réalisé en 1959 en remplacement du pont détruit par les résistants en 1944. Sa construction ne put être réalisée à l'identique de l'ancien pont du fait qu'il aurait alors été submergé par la mise en eau du barrage d'Allement situé en aval du pont. Cette mise en eau eut lieu en 1960 et provoqua une montée des eaux de 20 mètres au dessus du hameau de Chambod qui fut englouti !



CI-DESSOUS, À L'ARRIÈRE PLAN DE LA PHOTO DU PANNEAU ANNONÇANT, L'ENTRÉE DE SERRIÈRES-SUR-AIN, ON APERÇOIT LA MAIRIE.
Le rez de chaussée fut l'école communale de Serrières-sur-Ain.
Au mur de l'ex salle de classe figure toujours un hommage à Jules Michelet. On y lit :
« Le 13 juillet 1898
l'Anniversaire du 1^{er} Centenaire
du Grand Historien Français
JULES MICHELET
a été célébré dans l'école de
SERRIÈRES S/ AIN »

L'affiche éditée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ain a été placée sous le panneau à l'entrée de la commune



CE QUE PEUT RÉALISER UNE COMMUNE RURALE SI ON LA LAISSE VIVRE ...

2008-2015 ... L'EXEMPLE DE SERRIÈRES-SUR-AIN, LISTE NON EXHAUSTIVE DE CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ EN 7 ANS

- Changement de la ressource en eau et remise à neuf du réseau pour le Bourg principal de Serrières sur Ain et les hameaux de Sonthonnax le Vignoble et Malaval, sécurisation du réseau sur Merpuis.
- Viabilisation du lotissement des Entrepoints et vente des 4 parcelles constructibles.
- Réalisation d'un columbarium de 12 cases et d'un jardin du souvenir.
- Mise en place d'un journal municipal semestriel (voici le 14^{ème} numéro paru).
- Réalisation d'un site Internet malheureusement actuellement à refaire suite à l'attaque d'un hacker.
- Lancement de la fête du lac et de son feu d'artifice (le 25 juillet aura lieu la 7^{ème} édition).
- Acquisition d'un nouveau local de 100 m² sous forme d'une convention avec la Direction Départementale des Territoires.
- Acquisition puis maîtrise de nouveaux logiciels (comptabilité et population).
- Défrichage, clôture puis revalorisation en prairie d'une parcelle communale de 4 ha par une convention avec Cheval Bugéy.
- Rénovation des fours communaux de Merpuis, Serrières et Malaval.
- Identification des rues et numérotation des habitations.
- Élargissement et réfection des chemins communaux d'accès aux parcelles de l'Association Foncière Pastorale sur Sonthonnax et Merpuis.
- Nettoyage des bords du lac, défrichage et arrachage d'herbiers avec la participation de nombreux bénévoles.
- Inventaire des barques et pontons pour élimination des embarcations abandonnées.
- Travaux de voirie : enrochement, traitement par enrobés de rues et chemins communaux.
- Acquisition et mise en place d'un défibrillateur sous le préau communal.
- Viabilisation et vente d'une parcelle de 20 000 m², au lieu-dit "le Betet", en surplomb du lac de Chambod pour un projet de 10 « cabanes belvédères ».
- Modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols
- Viabilisation et vente d'une 5^{ème} parcelle constructible vers le lotissement des entrepoints.
- Acquisition de 2787 m² de terrains de particuliers ne résidant plus sur la commune.
- Constitution d'une Association Foncière Pastorale Autorisée de 125 ha pour pérenniser l'agriculture sur la commune, renforcer notre potentiel touristique et lutter contre les risques d'incendie ou risques sanitaires liés à l'enrichissement et installation de 6 nouveaux exploitants sur cette Association Foncière Pastorale.
- Reclassement de nos voies communales.
- Mise en place d'un ralentisseur du type dos d'âne à l'entrée de Merpuis.
- Rénovation des toitures de la mairie et de ses annexes.
- Mise en place d'une montée d'escalier pour l'accès aux combles de la mairie en vue de l'aménagement ultérieur d'un bureau et d'un nouveau local d'archives.
- Réparation d'une pompe défectueuse à notre station d'Angine dans des conditions très difficiles d'accès, par 20 m de profondeur dans un puits de 50 cm de diamètre.
- Pendant la vidange du lac de Chambod, grande opération de nettoyage ayant permis l'enlèvement de 24 épaves de voiture, d'une dizaine de radeaux coulés, de 2 remorques, d'un coffre fort et de 31 tonnes de déchets industriels divers.
- Renforcement et drainage du mur de l'église.
- Adhésion de la commune de Serrières-sur-Ain à la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, avec l'arrêté du Préfet en date du 13 décembre 2013 confirmant notre retrait de la CC Monts Berthiand avant sa disparition ...aboutissement d'un travail acharné pour la non absorption de notre commune dans la Communauté de Communes Haut Bugéy au 1er janvier 2014.
- Acquisition de l'ex « relais-route du Mont Blanc » et réhabilitation en cours.
- Numérisation du cimetière.
- Entretien et préservation de l'ancienne canalisation d'eau depuis Leyssard pour l'alimentation des abreuvoirs de plusieurs parcelles de l'AFP.
- Tri et classement des archives communales avec l'aide d'une archiviste départementale.
- Réalisation d'un bureau et d'un local d'archives dans les combles de la mairie.
- Mise en place d'un caniveau de drainage des eaux pluviales sous la grille d'entrée du cimetière et remise en état de celle-ci.

**ALORS, POURQUOI TUER LES COMMUNES RURALES
SOUS PRÉTEXTE QU'ELLES SONT TROP PETITES ?**

DE NOUVEAUX PROJETS MUNICIPAUX

RÉFECTION DE L'EX RELAIS-ROUTE DU MONT BLANC

Après l'acquisition de l'ex « relais-route du Mont Blanc », la réfection est en cours : une grande opération de nettoyage a d'abord été réalisée au printemps et nous remercions tous les bénévoles qui y ont participé (voir la photo plus bas de cette page à gauche). Une bonne journée a été nécessaire pour évacuer tous les encombrants restés à l'intérieur du bâtiment et les nombreux détritres abandonnés dans les talus alentours.



Du temps où il était un hôtel, cet établissement comportait une salle de restaurant, une petite douzaine de chambres, et même une salle pouvant servir de dancing. Quand il a perdu sa vocation commerciale, l'édifice a été repensé pour comprendre encore quatre logements.

À l'heure où la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (acronyme : ALUR) et le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) auquel Serrières-sur-Ain est rattaché et qui a comme joli nom BUCOPA (acronyme de « BUGÉY-CÔTIÈRE- PAYS DU CERDON ») visent à interdire aux petites communes de définir de nouvelles zones à construire, il est judicieux que la commune tente de préserver sa capacité de développement par acquisition de logements anciens à remettre en état. Cela nous permettra d'accueillir de nouveaux habitants. D'ailleurs, 2 appartements de type T3 sont déjà réservés, un au rez-de-chaussée et l'autre au dernier étage. Les travaux de rafraîchissement de l'appartement situé au dernier étage ont commencé et 3 cheminées inutiles ont été démolies.



Nous avons aussi comme projet d'embellir ce bâtiment marquant l'entrée de notre village. C'est pourquoi nous avons profité des équipements de l'entreprise (et principalement de la nacelle) pour lui faire remplacer les vieilles voliges bois sous forget par du lambris PVC. (photo ci-contre)

POURQUOI TUER LES COMMUNES RURALES SOUS PRÉTEXTE QU'ELLES SONT TROP PETITES ?

Cette photographie montre que les bénévoles présents pour le grand nettoyage de l'ex hôtel restaurant « *Le relairoute du Mont Blanc* » (sic) sont les conseillers municipaux. En France il y en a environ 500 000. Croit-on vraiment dans les sphères du pouvoir que supprimer 500 000 bénévoles fera faire des économies à l'État ?

Et d'ailleurs, sait-on que la dotation de l'État par habitant à une commune rurale n'est que la moitié de celle d'une grosse commune, ce qui prouve bien qu'un citoyen rural coûte moins cher à l'État qu'un citoyen urbain !



PLAN LOCAL D'URBANISME

En lançant ce chantier, la municipalité voulait se donner les moyens d'agir contre les «bâtiments en friches» comme elle a su le faire en ce qui concerne les parcelles agricoles enfrichées. Elle voulait aussi mettre en cohérence le schéma général d'assainissement et notre document d'urbanisme, et promouvoir un développement raisonnable axé autour du maintien de l'agriculture et de l'augmentation modérée des activités centrées sur le sport et le tourisme. Peut-être que Serrières pourrait accueillir dans quelques temps 200 habitants comme en 1900, soit la moitié moins qu'à sa création en 1828. Mais, comme tous les élus nous hésitons à avancer : l'encre de la loi ALUR n'est pas encore sèche que le projet de loi NOTRe aggraverait encore l'atteinte à la libre administration communale en nous imposant un PLU intercommunal !

article de presse paru dans « Le Progrès » du
15 janvier 2015



SERRIÈRES-SUR-AIN. Ils ont redonné vie à des terres en friche et sept exploitants s'y sont installés